

Comité international
des poids et mesures

Procès-verbaux des séances

de la première partie de la 103^e session

(12 – 13 mars 2014)

Résumé

Première partie de la 103^e session du CIPM (12 – 13 mars 2014)

Nouvelle procédure d'élection du CIPM

Le CIPM approuve à l'unanimité le texte proposé qui prévoit la démission des membres du CIPM requise afin de mettre en œuvre les nouvelles règles et procédures révisées pour l'élection des membres du CIPM. Le secrétaire du CIPM contactera à nouveau les représentants des États Membres et les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie afin de solliciter leur soutien dans la recherche de nouveaux candidats au CIPM.

Programme de travail du BIPM pour les années 2016 à 2019

Le CIPM soutient le programme de travail du BIPM proposé pour les années 2016 à 2019.

Processus d'examen du CIPM MRA

Le CIPM confie au BIPM la mission d'organiser en 2015 une réunion des directeurs des laboratoires nationaux de métrologie consacrée principalement au réexamen du CIPM MRA.

Préparation de la 25^e réunion de la CGPM

Le programme et le calendrier de la 25^e réunion de la CGPM, qui se tiendra à Versailles du 18 au 20 novembre 2014, sont présentés au CIPM.

Projets de résolution à soumettre à la CGPM

Le CIPM accepte les cinq projets de résolution qui seront soumis à l'approbation de la CGPM.

Amendements à la *Brochure sur le SI*

Le CIPM approuve les modifications relatives à la mise à jour de la 8^e édition de la *Brochure sur le SI* et invite les Comités consultatifs à soumettre leurs commentaires sur les chapitres 1 à 3 de la 9^e édition.

JCTLM

Le CIPM soutient le rôle continu assumé par le BIPM, qui assure le secrétariat du JCTLM, et encourage le BIPM à chercher des financements ponctuels afin de soutenir la rationalisation du fonctionnement et de l'évolution de la base de données du JCTLM.

**MEMBRES DU
COMITÉ INTERNATIONAL DES POIDS ET MESURES**

au 12 mars 2014

Président

B. Inglis, National Measurement Institute (NMI), Lindfield, Australie.

Secrétaire

R. Kaarls, Zoeterwoude, Pays-Bas.

Membres

B.R. Bowsher, National Physical Laboratory (NPL), Teddington, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

H.S. Brandi, Instituto Nacional de Metrologia, Qualidade e Tecnologia (INMETRO), Rio de Janeiro, Brésil.

K. Carneiro, Holte, Danemark.

Y. Duan, National Institute of Metrology (NIM), Beijing, Chine.

L. Énard, Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), Paris, France.

D.-I. Kang, Korea Research Institute of Standards and Science (KRISS), Daejeon, République de Corée.

V.N. Krutikov, Rosstandart, Moscou, Fédération de Russie.

W. Louw, National Metrology Institute of South Africa (NMISA), Pretoria, Afrique du Sud.

W.E. May, National Institute of Standards and Technology (NIST), Gaithersburg, États-Unis d'Amérique. *Vice-président.*

J.W. McLaren, Ottawa, Canada. *Vice-président.*

H.O. Nava-Jaimes, Centro Nacional de Metrología (CENAM), Querétaro, Mexique.

A. Sacconi, Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica (INRIM), Turin, Italie.

H. Uğur, Mugla, Turquie.

J. Ullrich, Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB), Braunschweig, Allemagne.

T. Usuda, National Metrology Institute of Japan (NMIJ/AIST), Tsukuba, Japon.

J. Valdés, Instituto Nacional de Tecnología Industrial (INTI), Buenos Aires, Argentine.

Membres honoraires

E. Ambler, Hilton Head Island, États-Unis d'Amérique.

W.R. Blevin, Glenhaven, Australie.

L.M. Branscomb, La Jolla, États-Unis d'Amérique.

J.V. Dunworth, Ramsey, Île de Man, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

E.O. Göbel, Braunschweig, Allemagne.

K. Iizuka, Tokyo, Japon.

D. Kind, Braunschweig, Allemagne.

J. Kovalevsky, Grasse, France.

J. Skákala, Bratislava, Slovaquie.

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ; quorum ; ordre du jour
2. Session à huis clos
3. Approbation des procès-verbaux de la session de 2013 et liste d'actions
4. Rapport du secrétaire et activités du bureau du CIPM, ainsi que rapport actualisé sur les États Membres et les Associés à la CGPM
5. Compte rendu du directeur du BIPM
6. Rapport du président du Sous-comité permanent du CIPM sur les finances
7. Questions administratives et financières
8. Rapport du président du Groupe de travail *ad hoc* du CIPM sur les règles et les principes relatifs à la composition du CIPM
9. Processus de communication, de consultation et d'échanges d'informations avec les représentants des États Membres et les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie préalablement à la 25^e réunion de la CGPM
10. Élaboration du Programme de travail du BIPM (2016-2019) et stratégie
11. Processus d'examen du CIPM MRA
12. Préparation de la 25^e réunion de la CGPM (2014)
13. Éventuels projets de résolution à soumettre à la CGPM
14. Rapport du président du Sous-comité permanent du CIPM sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et l'assurance-maladie
15. Rapport du président du Groupe de travail *ad hoc* du CIPM sur les conditions d'emploi
16. Le rôle et la performance du CIPM en tant qu'entité scientifique et en tant qu'organe chargé de la direction et de la surveillance du BIPM
17. Amendements proposés à la *Brochure sur le SI*
18. Autres questions concernant le BIPM
19. Coopération internationale
20. Réunions et ateliers
21. Questions diverses
22. Date de la prochaine session
23. Clôture de la réunion

1. OUVERTURE DE LA SESSION ; QUORUM ; ORDRE DU JOUR

Le Comité international des poids et mesures (CIPM) s'est réuni pour la première partie de sa 103^e session le mercredi 12 et le jeudi 13 mars 2014 au siège du Bureau international des poids et mesures (BIPM).

Étaient présents : B.R. Bowsher, H.S. Brandi, K. Carneiro, Y. Duan, L. Érard, B. Inglis, R. Kaarls, D.-I. Kang, W. Louw, W.E. May, J.W. McLaren, H.O. Nava-Jaimes, A. Sacconi, J. Ullrich, T. Usuda et J. Valdés.

Étaient excusés : V. Krutikov, H. Uğur et M.J.T. Milton.

Assistaient aussi à la session : C. Fellag Ariouet (assistante personnelle du directeur et responsable du Service Secrétariat et entretien des locaux), A. Henson (directeur du Département des relations internationales et de la communication), C. Planche (bibliothécaire/rédacteur), T.J. Quinn (directeur honoraire), R. Sitton (chargé de publications) et R. Wielgosz (directeur opérationnel par intérim).

Étaient également présents pendant une partie de la réunion : I. Andernack (responsable du Service Finances, budget et achats), S. Arlen (responsable du Service Juridique, administration et ressources humaines) et M.J.T. Milton¹ (directeur du BIPM).

B. Inglis, président du CIPM, ouvre la première partie de la 103^e session du CIPM. Avec 16 membres présents sur 18, le quorum est atteint, conformément à l'article 12 du Règlement annexé à la Convention du Mètre.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour, à la demande de T.J. Quinn :

21.1 Terminologie

21.2 Conclusions de la réunion de la Royal Society sur *G*

2. SESSION À HUIS CLOS

Au cours de la session à huis clos qui s'est tenue le 13 mars à 9 h, R. Kaarls a présenté le travail du Sous-comité permanent du CIPM sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et l'assurance-maladie, et J.W. McLaren celui du Groupe de travail *ad hoc* du CIPM sur les conditions d'emploi.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION DE 2013 ET LISTE D'ACTIONS

Les procès-verbaux de la 102^e session du CIPM (2013), confirmés par correspondance, sont approuvés.

Concernant les décisions de la deuxième partie, le président du CIPM note les trois points suivants :

Décision CIPM/102-31 Le CIPM demande au BIPM de préparer une décision qui sera soumise à son approbation lors de sa prochaine réunion et qui prévoit l'application de la nouvelle procédure d'élection du CIPM tel que prévu à l'étape 5 du document « Criteria and Process for Election of CIPM Members ». (Afin d'instaurer cette nouvelle procédure, les membres actuels du CIPM ont convenu collectivement de démissionner de leurs fonctions, avec effet lors de la première réunion du CIPM nouvellement élu, s'ils n'étaient pas réélus).

¹ Par liaison vidéo pendant une partie de la réunion.

Le bureau du CIPM a discuté, le 11 mars, de cette décision et a préparé un projet initial de lettre de démission collective. La version finale est soumise pour signature par les membres du CIPM le 13 mars.

Décision CIPM/102-39 Le CIPM donne son accord de principe à la proposition du président du Comité consultatif pour la quantité de matière : métrologie en chimie (CCQM) visant à réorganiser la structure du CCQM et à changer le nom du Comité afin de prendre davantage en compte la biologie dans son champ d'activités.

Cette proposition est en cours d'étude.

Décision CIPM/102-44 Le CIPM note qu'il est nécessaire de procéder, de façon assez urgente, à un examen de l'efficacité et de l'efficience du CIPM MRA et demande aux Comités consultatifs et au Comité mixte des organisations régionales de métrologie et du BIPM (JCRB) de commencer dès que possible l'examen de la mise en œuvre et du fonctionnement du CIPM MRA. Des lignes directrices et un calendrier seront élaborés à cette fin, en se fondant initialement sur le travail initié par le CCQM, et seront transmis aux parties concernées d'ici deux mois. Un examen d'ensemble officiel de l'efficacité et de l'efficience du CIPM MRA, prenant en considération les conclusions des examens menés par les Comités consultatifs et par le JCRB, sera conduit par une commission dont la composition et les termes de référence seront définis par le CIPM. Cette commission comprendra, entre autres, des représentants du CIPM et des régions. Il est noté que Robert Kaarls, Luc Érard et Wynand Louw ont proposé de participer à cette commission.

Le bureau du CIPM proposera un autre plan d'actions à un point ultérieur de l'ordre du jour (voir point 11).

Décision CIPM/103-01 Le CIPM approuve les procès-verbaux de la 102^e session du CIPM.

4. **RAPPORT DU SECRÉTAIRE ET ACTIVITÉS DU BUREAU DU CIPM, AINSI QUE RAPPORT ACTUALISÉ SUR LES ÉTATS MEMBRES ET LES ASSOCIÉS À LA CGPM**

R. Kaarls, secrétaire du CIPM, présente son rapport (voir Annexe 1). Il souligne que la République des Philippines, Associée depuis le 1^{er} juin 2002, remplit les critères pour être encouragée à accéder à la Convention du Mètre. Le CIPM décide en conséquence d'encourager la République des Philippines à devenir État Membre (voir point 7.7).

Décision CIPM/103-02 Le CIPM décide, en se fondant sur les critères qu'il a précédemment adoptés, qu'il serait approprié pour la République des Philippines d'accéder à la Convention du Mètre. Le BIPM informera la République des Philippines de cette décision, en lui rappelant la Résolution 4 (2011) « Sur le statut d'État Associé à la Conférence générale », ainsi que les implications vis-à-vis de l'augmentation de la souscription si la République des Philippines choisissait de rester Associée à la CGPM.

5. **COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU BIPM**

M.J.T. Milton, directeur du BIPM, présente par vidéoconférence un compte rendu sur les activités du BIPM d'octobre 2013 à mars 2014 dont le texte est reproduit ci-dessous².

² La version française est une traduction du texte original anglais.

5.1 Introduction

« Comme vous le savez, j'ai dû m'absenter pour un certain temps du BIPM afin de suivre un traitement médical. Au cours des semaines qui ont précédé mon départ, j'ai longuement réfléchi aux dispositions provisoires à mettre en place afin d'assurer le fonctionnement du BIPM en mon absence et en ai discuté avec le président et le secrétaire du CIPM. Ma première démarche a été d'analyser de nouveau combien de temps je consacrais, d'une part, aux questions à long terme et à court terme et, d'autre part, aux questions stratégiques et opérationnelles. Cela m'a permis d'établir une description de poste précise pour la fonction de directeur opérationnel par intérim et j'ai nommé Robert Wielgosz pour assumer ce rôle en mon absence. Les tâches sous la responsabilité du directeur opérationnel par intérim concernent strictement les opérations courantes du BIPM. Une autre disposition provisoire importante a été de charger Andy Henson de coordonner l'élaboration d'un projet de programme de travail du BIPM.

Nous avons par ailleurs été soutenus par Robert Kaarls qui est venu chaque mois au BIPM afin de présider la réunion de l'équipe de direction.

De façon effective, j'ai été, depuis Teddington, pleinement actif par mail, par téléphone ou par Skype, pendant plus de 50 % du temps.

5.2 États Membres et Associés

Je souhaiterais souligner certaines améliorations qui ont été apportées à la façon dont nous communiquons avec les États Membres et les Associés. La *Notification des contributions et des souscriptions* a été préparée en décembre 2013 puis elle a été publiée sur le site internet du BIPM et envoyée simultanément en version imprimée aux ambassades. À la demande de certains États Membres, nous avons pour la première fois produit une version anglaise de ce document et avons donné des instructions claires concernant les demandes de factures (requisés désormais par plusieurs pays).

5.3 Finances

Isabelle Andernack, comptable du BIPM, vous présentera le travail qui est actuellement effectué pour préparer les états financiers de 2013. Isabelle Andernack et moi-même avons rencontré l'auditeur de KPMG au mois de décembre. Nous lui avons fait part de la décision du CIPM d'adopter les normes IPSAS relatives aux instruments financiers et lui avons expliqué nos projets pour les mettre en œuvre. L'auditeur nous a présenté son calendrier d'audit.

Isabelle Andernack a également reçu Brian Bowsher, le 26 février, pour une réunion à laquelle je n'ai pu assister : ils vous donneront, j'en suis sûr, plus d'informations à ce sujet.

Isabelle Andernack et moi-même avons également rencontré en décembre notre gestionnaire de placements chez HSBC. HSBC a accepté le mandat de gestion des actifs de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et du BIPM. Le contrat, qui fait actuellement l'objet d'une vérification juridique, devrait être très prochainement signé.

Enfin, de nombreux progrès ont été effectués concernant l'analyse de la Caisse de retraite et de sa soutenabilité. Après la réunion d'octobre 2013, nous avons invité les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie à proposer d'autres scénarios pour la Caisse de retraite que nous devrions inclure dans de futures modélisations. Nous n'avons reçu que deux réponses que j'ai converties en scénarios détaillés et envoyées à Mercer, cabinet d'actuaire international, pour modélisation. Les résultats de cette modélisation, reçus il y a deux semaines, ont été transmis, après examen, au Sous-comité sur la Caisse de retraite et l'assurance-maladie pour sa réunion du 7 mars 2014. Cette réunion a été très efficace et un consensus se dégage désormais sur la façon d'atteindre un équilibre financier pour la Caisse de retraite.

5.4 Ressources humaines

Vous vous rappelez que le poste de directeur administratif et financier du BIPM a été supprimé le 1^{er} décembre 2013 : j'ai donc décidé qu'à compter de cette date, les dispositions temporaires qui avaient été mises en place avec succès pendant les trois mois précédents deviendraient permanentes. J'ai également accepté les nouvelles descriptions de poste établies pour certains des membres du personnel concernés par ces changements.

Vous avez pris note des modifications des Statut, Règlement et Instructions du BIPM (SRI) requises afin de refléter cette nouvelle organisation : je vous les ai envoyées le 13 février 2014 pour vote. Vous reviendrez sur cela à un point ultérieur de l'ordre du jour. Je dois peut-être vous rappeler qu'avant de soumettre au CIPM des propositions de révision des SRI pour vote, le règlement requiert que j'en discute avec la Commission des conditions d'emploi (CCE) du BIPM. Il ne m'est pas possible de vous présenter de propositions sans que la CCE en ait pris connaissance. C'est pourquoi vous devez voter le texte tel qu'il vous a été soumis. Si vous n'êtes pas d'accord avec le texte transmis, vous devrez voter contre et je devrai alors consulter de nouveau la CCE avant que vous ne puissiez voter un nouveau texte. Je ne peux pas avancer sur la révision des SRI si vous formulez des votes avec réserves. Si les propositions ne sont pas acceptées, je les retirerai et en rédigerai de nouvelles, puis je demanderai à la CCE de soumettre ses commentaires dans un délai de trois semaines et prendrai ensuite un certain temps pour répondre à la CCE. Cela signifie que je vous enverrai de nouvelles propositions dans un délai de deux mois.

Afin d'aider les six membres du personnel des finances et des ressources humaines à travailler ensemble, nous rénovons les bureaux situés au niveau -2 du Nouveau Pavillon pour qu'ils s'y installent. En conséquence, les scientifiques du Département des masses ont déménagé du Nouveau Pavillon. La conception des nouveaux bureaux sera très moderne et je pense que les membres du personnel se réjouissent d'y travailler. Robert Wielgosz et Céline Fellag Ariouet ont grandement contribué à faire avancer ce projet ; Aldo Dupire et les membres de l'atelier se sont chargés de l'essentiel des travaux de rénovation.

Avant que je ne m'absente pour suivre mon traitement médical, ma priorité a été de m'entretenir avec chacun des directeurs de département du BIPM au sujet de l'appréciation de leurs performances et de celles de leur personnel pour l'année 2013. J'ai également discuté avec chacun des directeurs afin de considérer à quels membres de leur équipe accorder une augmentation de salaire ou un bonus en reconnaissance de leurs performances pour 2013. J'ai pu terminer cette tâche avant mon départ. En janvier, j'ai également discuté avec eux par téléphone de certains « cas particuliers » qui ont été résolus avant le versement des salaires de janvier.

Étant donné les augmentations de salaire convenues et les changements de personnel prévus, j'envisage une augmentation du montant total des salaires de 2,8 % à la fin de 2014.

Une étude des salaires a été commandée afin d'apporter des éléments d'analyse au Groupe de travail *ad hoc* du CIPM sur les conditions d'emploi. Cette étude sera réalisée par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) qui avait déjà effectué un travail similaire pour le BIPM. Sigrid Arlen, conseiller juridique du BIPM, et moi-même avons révisé l'ensemble des descriptions de poste envoyées au SIRP, ce qui s'est avéré être un travail conséquent.

Concernant les changements de personnel, je suis heureux de pouvoir annoncer que Pierre Gournay a été recruté en qualité de physicien au sein du Département de l'électricité afin de remplacer Roland Goebel qui part à la retraite. Malheureusement, Alain Picard reste en congé-maladie de longue durée.

En outre, des vacances ont été publiées pour les postes de physicien principal en métrologie des masses et d'assistant en métrologie des masses, ainsi que pour un contrat de trois ans pour le projet de la balance du watt.

En décembre, Vanbreda, la compagnie d'assurance-maladie du BIPM, a présenté à Sigrid Arlen et moi-même une analyse approfondie de l'état actuel et de l'évolution de nos dépenses de santé. C'était la première fois que j'avais l'occasion de voir ces données. Malheureusement, nos dépenses ont été plus élevées que nos contributions pour cinq des six années passées, ce qui ne peut continuer. J'ai informé la commission du personnel chargée de l'assurance-maladie (CAM) de ces données et la CAM a convenu qu'il était urgent d'augmenter les contributions d'assurance-maladie. Nous avons ainsi appliqué l'augmentation maximale autorisée selon le règlement. Le taux de cotisation est désormais de 12,25 % ; le BIPM paye 60 % du montant dû et les membres du personnel 40 %.

5.5 Élaboration du programme de travail pour les années 2016 à 2019

Outre les questions financières, ma priorité au cours des deux derniers mois a été d'élaborer le projet de *Programme de travail du BIPM pour les années 2016 à 2019*. En mon absence, Andy Henson a réalisé un excellent travail de coordination et j'ai été en contact téléphonique avec chacun des directeurs de département.

Avant d'évoquer en détail le document qui vous a été transmis, il est utile de considérer à nouveau la Résolution 10 « Sur le rôle, la mission, les objectifs, la stratégie à long terme et la gouvernance du BIPM » adoptée par la CGPM à sa dernière réunion. Lorsque l'on examine les recommandations du Groupe de travail *ad hoc* qui a été établi à la demande de la CGPM, je pense que nous pouvons être assurés que le CIPM et le BIPM ont fait le nécessaire pour répondre à tout ce qui a été requis. On pourrait toutefois réfléchir au fait que ce qui a incité la CGPM à mettre en place ce Groupe de travail *ad hoc* semble lié à la question de l'avenir à long terme du BIPM. En élaborant le projet de programme de travail pour les années 2016 à 2019, nous sommes tournés vers l'avenir mais seulement jusqu'en 2019.

Afin que les estimations concernant la dotation permettent de couvrir le programme de travail, nous devons examiner sur le très long terme certaines questions qui affectent nos ressources financières, telles que l'avenir de la Caisse de retraite, l'assurance-maladie dont bénéficient les membres du personnel, les conditions d'emploi des membres du personnel. Ces points sont précisément ceux que le Groupe de travail *ad hoc*, les représentants des États Membres et les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie nous ont demandé d'analyser.

Ces questions peuvent avoir des répercussions sur des éléments très importants tels que le moral du personnel, le recrutement et le maintien des effectifs : elles sont moins tangibles que des données financières mais sont tout aussi importantes. Certains points à l'ordre du jour nécessitent des décisions sur lesquelles il est difficile de revenir.

Je voudrais également vous rappeler que la présente réunion du CIPM a été organisée trois mois plus tôt qu'habituellement, soit en mars et non en juin. L'objectif est de permettre au CIPM de formuler des commentaires sur le projet de programme de travail, avec toutefois l'inconvénient de ne pas disposer d'un tableau complet et exact de la situation.

5.6 Communication et publications

L'année dernière, nous avons apporté des améliorations très utiles à la présentation et aux délais de parution de nos publications : ces initiatives se poursuivent en 2014.

Par exemple, nous publions chaque année dans *Metrologia* un article intitulé « News from the BIPM ». Vous aurez remarqué que cet article est paru dans le numéro de février 2014. J'ai modifié l'orientation de cette publication afin de mettre l'accent sur les réalisations scientifiques du BIPM les plus récentes. Par ailleurs, nous présentons tous les autres travaux menés par les départements scientifiques du BIPM sur les pages internet du BIPM. Les progrès effectués par le BIPM dans d'autres domaines sont mentionnés dans le Rapport du directeur qui a été publié sur le site internet du BIPM le 7 mars 2014.

Les prochaines étapes seront d'intégrer ce résumé scientifique dans un rapport annuel unique et de publier les « *BIPM e-news* » en version électronique afin de les envoyer uniquement par e-mail. J'espère que cela pourra être fait pour les éditions de 2015.

Les délais de parution du rapport du CIPM sont un autre domaine où d'importants progrès ont été réalisés. Le rapport de chaque réunion du CIPM est désormais publié dans sa version anglaise dès qu'il est rédigé ; la version française est ensuite disponible dès que possible.

Toutefois, la publication des décisions de la dernière réunion du CIPM a été plus compliquée que prévu. Le Groupe de travail *ad hoc* a requis que ces décisions soient publiées peu après les réunions. L'équipe des publications et moi-même avions pour objectif de publier les décisions une semaine après la réunion, mais cela n'a pas été possible. J'espère qu'il sera plus facile cette fois d'atteindre ce but même si je ne serai pas disponible pour apporter mon aide en la matière.

Le site internet du BIPM est, bien sûr, un élément essentiel de notre communication. Il contient une vaste quantité d'informations. Nous préparons depuis plusieurs années le développement d'un nouveau site internet et avons pour ce faire étudié les sites d'un certain nombre de laboratoires nationaux de métrologie et d'organisations intergouvernementales. Nous avons au départ lancé un appel d'offres pour le développement du site internet. Cela n'a pas été une tâche facile car nous souhaitons que le site dispose des fonctionnalités et versions de logiciels les plus récentes, ainsi que d'une interface plus moderne et conviviale. De fait, nous avons séparé les tâches concernant la préparation de la conception graphique de celles concernant la partie logicielle. Le travail de conception graphique, qui concerne les couleurs et les polices dont nous avons besoin pour le site, a un impact direct sur les présentations, posters, documents de correspondance et publications du BIPM.

Nous avons désormais trouvé une société à Paris qui a été en mesure de nous soumettre plusieurs projets de charte graphique. Nous avons testé certains de ces projets en octobre dernier en les intégrant à nos posters et à certaines présentations et ils ont été bien accueillis ; en effet, je n'ai eu aucune critique à ce sujet. Les membres du personnel du BIPM apprécient également cette nouvelle charte graphique. Vous reviendrez certainement sur cela à un point ultérieur de l'ordre du jour. J'espère que vous confirmerez que l'approche que nous avons choisie est la bonne.

5.7 CGPM

Nous avons évoqué la préparation de la réunion de la CGPM lors de la dernière session du CIPM. Céline Fellag Ariouet et moi-même avons de nouveau visité le Palais des congrès de Versailles au mois de décembre et il nous a été possible d'observer une conférence en train de s'y dérouler. Nous avons ainsi eu la confirmation que l'endroit était parfaitement adapté pour la tenue de la réunion de la CGPM. Je suis très heureux de pouvoir vous dire que nous avons désormais négocié et signé un contrat avec le Palais des congrès. Céline Fellag Ariouet, assistée de son équipe, travaille désormais très dur pour organiser toute la logistique nécessaire. Elle a établi un programme très détaillé de tout ce que nous devons faire.

En novembre, j'ai écrit au président de l'Académie des sciences, Monsieur Philippe Taquet, afin de lui demander de présider la réunion de la CGPM. Il m'a très rapidement envoyé sa réponse.

Nous avons lancé une page internet consacrée à la réunion de la CGPM, j'espère que vous avez pu la consulter. Nous avons également envoyé un e-mail à tous les représentants des États Membres et les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie pour leur annoncer la publication de cette page.

J'ai également préparé un « plan de communication » à l'intention des États Membres afin de leur expliquer les actions que nous allons mettre en place en 2014 pour les tenir informés au sujet de la réunion de la CGPM. Ce plan de communication a été envoyé en janvier 2014 en mon nom et au nom du président du CIPM. Jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de réponse à ce sujet : j'espère donc que les États Membres sont satisfaits des mesures que nous prenons.

Suite à la réunion d'octobre 2013, trois directeurs de laboratoires nationaux de métrologie nous ont écrit afin de nous faire part de leurs commentaires sur les stratégies et nous leur avons évidemment répondu.

5.8 Opérations courantes

Carlos Maggi, notre responsable Qualité, Santé et Sécurité présentera le Système de management de la qualité du BIPM lors du forum sur les systèmes qualité organisé le 9 avril 2014 par l'EURAMET. Cela fait partie de notre engagement envers les organisations régionales de métrologie et les laboratoires nationaux de métrologie à démontrer l'efficacité de notre système qualité. Dans le cadre de la préparation de cette présentation, j'ai autorisé une nouvelle version du Manuel Qualité et ai également saisi cette occasion pour supprimer un certain nombre de formulaires et procédures du système qualité.

Comme je l'ai mentionné lors de la dernière réunion du CIPM, j'ai commencé à mettre en place une stratégie concernant les bâtiments du BIPM qui se concentrera sur la rénovation de l'Observatoire. L'objectif est de faire de l'Observatoire un lieu de travail stimulant et efficace qui sera le point central de nos activités de laboratoire jusqu'en 2030 au minimum. Robert Wielgosz a fait progresser ce projet de façon significative en mon absence. Aucun changement ne sera apporté aux laboratoires principaux et certains laboratoires moins utilisés, à l'avant du bâtiment, seront transformés en bureaux. Les scientifiques seront ainsi à proximité de leurs laboratoires et cela amènera également de la vie dans ce bâtiment. Nous espérons recevoir bientôt les plans du réaménagement mais les travaux ne commenceront qu'après la réunion de la CGPM.

Nous avons mentionné lors des dernières réunions que la facture d'électricité du BIPM avait commencé à augmenter considérablement à partir du milieu de l'année 2011. J'ai mis en place un groupe chargé d'étudier tous les aspects de ce problème, sous la direction de Carlos Maggi. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons désormais identifié la cause du problème : un compteur électrique vieillissant présentant une surconsommation de 40 %. EDF a désormais remplacé ce compteur et nous allons réclamer le remboursement des frais de surconsommation facturés, ce qui représentera, je l'espère, plusieurs centaines de milliers d'euros.

Je peux également vous annoncer que nous avons commencé à utiliser un nouveau logiciel permettant aux participants à nos réunions de s'inscrire en ligne. Le système a été testé lors de quelques réunions et s'est avéré efficace. J'espère que nous continuerons de l'utiliser pour l'ensemble des réunions que nous organisons. Les Comités consultatifs feront cependant toujours exception car nous tenons à ce que les participants soient nommés par les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie afin d'être sûrs que toutes les personnes assistant aux réunions ont été nommées selon la procédure adéquate.

5.9 Autres

Dans le cadre de la campagne d'étalonnage de masses, le prototype international du kilogramme a été sorti du caveau le 15 novembre 2013. J'ai assumé cette responsabilité, en présence du secrétaire du CIPM, qui détenait la clé laissée par le président du CIPM, et de Luc Énard, qui détenait la clé que le représentant des Archives nationales m'avait confiée. Les personnes les plus impliquées dans ce projet, à savoir Michael Stock, Pauline Barat et Richard Davis, qui réaliseront le travail requis, ont également assisté à cet événement.

Je peux dire que la campagne d'étalonnage progresse de façon satisfaisante. J'ai été informé presque toutes les semaines des données obtenues. Je ne suis pas en mesure, à ce stade, de vous parler des résultats, bien que l'on puisse constater l'amélioration de la répétabilité des comparateurs de masses modernes par rapport à celle observée lors de la troisième vérification. Il est également clair que la répétabilité de la méthode de nettoyage/lavage, lorsqu'elle a été utilisée, a été très bonne.

Le Comité commun pour les guides en métrologie (JCGM) s'est réuni en décembre 2013. Je suis ravi que les organisations membres du JCGM aient élu à l'unanimité le BIPM pour continuer à présider le JCGM lors des trois prochaines années. Je me suis particulièrement intéressé au JCGM depuis que je suis devenu directeur du BIPM et suis resté en contact étroit avec le président ainsi que d'autres membres du Groupe de travail 1 du JCGM sur le Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure (GUM). J'ai notamment lu le projet initial de révision du GUM et ai soumis quelques suggestions spécifiques sur la façon de le rendre plus facile à utiliser ; c'est à mon avis une question importante car le Groupe de travail 1 du JCGM propose une modification majeure du calcul de l'incertitude de mesure. Bien que ce changement soit fondé sur des raisons techniques très valables, il ne doit pas être considéré comme une complication supplémentaire pour la plupart des utilisateurs.

Concernant le travail du Groupe de travail 2 du JCGM sur le Vocabulaire international de métrologie (VIM), je suis conscient qu'en 2011, le CIPM a demandé à mon prédécesseur d'informer le Groupe de travail 2 que, selon le CIPM, le travail d'élaboration d'une 4^e édition du VIM (VIM4) devrait être suspendu. Je sais que ce point de vue n'a pas été accepté ; mon approche sur la question est différente. J'ai travaillé dur avec Charles Ehrlich du NIST qui préside le Groupe de travail 2 afin de préparer un programme de travail pour le Groupe de travail 2 du JCGM qui présenterait clairement les objectifs sous-tendant l'élaboration d'un VIM4 et inclurait une liste de points expliquant en quoi le VIM4, par son approche de base, diffère du VIM3. Un document résumant le programme de travail révisé pour le Groupe de travail 2 a été envoyé aux organisations membres du JCGM pour approbation. J'ai transmis ce programme de travail au CIPM le 19 décembre. Comme je n'ai pas reçu de réponse du CIPM, je suppose que vous approuvez ce document : les problèmes de 2011 ne devraient donc plus être soulevés.

Le thème de la Journée mondiale de la métrologie pour l'année 2014 est le suivant : « Les mesures et le défi énergétique mondial ». Le poster a été conçu par le laboratoire national de métrologie coréen, le KRISS, qui a fait un excellent travail. Je pense que cette Journée aura du succès. Les années précédentes, le directeur du BIPM et le directeur du Bureau international de métrologie légale (BIML) ont publié un message commun. Le BIML ne le souhaitant pas cette année, j'ai rédigé le message du BIPM qui est désormais disponible sur le site internet www.metrologyinfo.com. »

Le président du CIPM remercie le directeur du BIPM pour son compte rendu et ouvre la discussion. Il est noté que le programme de travail révisé du Groupe de travail 2 du JCGM a été envoyé au CIPM le 19 décembre 2013. Aucun commentaire des membres du CIPM n'ayant été reçu à ce jour, le directeur du BIPM est parti du principe que le CIPM approuvait les propositions faites. Le CIPM souhaite avoir plus de temps pour réfléchir à ces propositions et demande au BIPM de transmettre de nouveau le programme de travail révisé afin de s'assurer que les membres du CIPM n'ont pas d'autres commentaires.

Le directeur du BIPM confirme qu'il examine déjà la question des retards concernant les comparaisons clés conduites de façon séquentielle. Il n'est donc pas nécessaire que K. Carneiro organise une réunion des secrétaires exécutifs des Comités consultatifs afin de traiter cette question, tel que cela avait été convenu lors de la réunion des présidents des Comités consultatifs le 11 mars dernier.

Décision CIPM/103-03 Le CIPM requiert que le BIPM transmette de nouveau aux membres du CIPM le programme de travail révisé du JCGM concernant son Groupe de travail 2 afin de s'assurer qu'ils n'ont aucun autre commentaire sur ce document qui leur a été envoyé à la mi-décembre 2013.

Décision CIPM/103-04 Le CIPM, prenant note de l'action convenue lors de la réunion des présidents des Comités consultatifs, requérant que K. Carneiro organise une réunion des secrétaires exécutifs des Comités consultatifs (qui organisent des comparaisons clés conduites de façon séquentielle) afin de rédiger un document d'orientation sur la façon de remédier aux retards survenant lors de ce type de comparaisons puis le soumettre au CIPM, décide d'annuler cette action, le directeur du BIPM ayant informé le CIPM qu'il traitait déjà cette question.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU SOUS-COMITÉ PERMANENT DU CIPM SUR LES FINANCES

B.R. Bowsher présente un rapport sur les activités du Sous-comité permanent du CIPM sur les finances. Le Sous-comité s'est réuni une fois depuis la dernière réunion du CIPM, le 10 mars 2014. B.R. Bowsher a également rencontré I. Andernack, responsable du Service Finances, budget et achats, le 26 février afin de préparer cette réunion. B.R. Bowsher indique qu'il a été impressionné par l'esprit d'ouverture et le niveau d'engagement des personnes impliquées dans le travail du Sous-comité et, en particulier, par l'équipe du BIPM en charge des finances. Les discussions qui se sont tenues le 26 février entre B.R. Bowsher et I. Andernack ont porté sur l'utilisation la plus efficace du Sous-comité et sur la façon pour ce dernier d'assumer ses responsabilités envers le BIPM. La réunion du 10 mars a permis, entre autres, de discuter de l'état des finances du BIPM. B.R. Bowsher salue le travail effectué par l'équipe en charge des finances afin de résoudre certaines irrégularités mineures qui subsistaient et afin d'adopter la comptabilité d'engagement. Il a été convenu que les états financiers du BIPM et ceux de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM, une fois préparés, seront envoyés au Sous-comité pour commentaires avant qu'ils ne soient approuvés par le CIPM, ce qui se fera par correspondance.

Concernant les interactions à venir entre le Sous-comité sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et l'assurance-maladie et le Sous-comité sur les finances, il a été suggéré que le Sous-comité sur la Caisse de retraite conduise la politique à mener concernant la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et que le Sous-comité sur les finances se charge des questions financières liées aux pensions, dont celle de vérifier les états financiers.

Le Sous-comité sur les finances est satisfait des modifications apportées à la présentation du budget pour l'année 2014 qui permettent d'améliorer la clarté des informations données, ce qui est notamment le cas grâce à l'affectation du budget au niveau des dépenses de laboratoire plutôt que par département.

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

I. Andernack, responsable du Service Finances, budget et achats, rejoint la réunion et présente son rapport. La préparation des états financiers du BIPM est en cours et aucun problème majeur n'est à prévoir. L'auditeur externe viendra au siège du BIPM au cours de la semaine du 31 mars 2014 afin de procéder à l'audit des états financiers.

Le budget de 2014 comprend une augmentation conséquente des coûts affectés aux dépenses d'électricité. Cette mesure a été prise afin de faire face à l'augmentation de la consommation d'électricité qui est survenue au cours des années passées (voir point 6.5 des procès-verbaux de la première partie de la 102^e session du CIPM et point 12.2 de ceux de la deuxième partie de la 102^e session du CIPM).

Depuis la fin de 2013, le BIPM a continué à chercher quelle était la cause de cette augmentation et a découvert que le compteur installé par le fournisseur d'électricité sur le site du BIPM était défectueux. Suite à cela, le fournisseur d'électricité est venu au siège du BIPM et a accepté de changer ce compteur. Le BIPM prépare une demande de remboursement du trop-perçu.

B.R. Bowsher, président du Sous-comité permanent du CIPM sur les finances, observe que la direction stratégique plus marquée qui a été donnée au plan financier à long terme le plus récent a été bien accueillie par les États Membres. Il avertit que la décision concernant la dotation proposée pour les années 2016 à 2019 sera probablement une décision politique et qu'il est essentiel d'impliquer les personnes concernées à un stade précoce afin de gagner leur soutien ; cela pourrait être plus important que d'attendre de disposer de la version finale du plan financier à long terme. Il suggère au CIPM de réfléchir à des messages clés qu'il

souhaiterait transmettre concernant le plan financier à long terme et d'appuyer l'argumentation concernant la dotation par un scénario pour chacun des différents niveaux de dotation.

I. Andernack signale qu'un mandat va être prochainement signé entre le BIPM et sa banque d'investissement au sujet des actifs de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM. En novembre 2013, le cabinet d'actuaire international, Mercer, a présenté un rapport sur la politique d'investissement des actifs de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM au Sous-comité sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et l'assurance-maladie. Le rapport observe que la politique actuelle consistant à placer 75 % des actifs en obligations et 25 % en actions est équilibrée et devrait être poursuivie.

Actuellement, aucun État Membre ne présente d'arriérés datant de plus de trois ans. La République dominicaine et la République islamique d'Iran ont réglé pour l'année 2012 leur contribution ainsi que les arriérés dus selon l'accord de rééchelonnement conclu mais ce n'est pas le cas pour 2013. Aucun contact n'a pu être établi avec la République dominicaine qui n'a payé ni sa contribution de 2013 ni les arriérés dus pour 2013 selon l'accord de rééchelonnement. Si la situation persiste pour l'année 2014, les prérogatives et avantages conférés à ces États seront suspendus et ils ne pourront pas assister à la 25^e réunion de la CGPM. Une Note verbale sera envoyée à l'ambassade de chacun de ces États afin de les informer qu'ils seront exclus s'ils ne procèdent pas au versement de leurs arriérés d'ici la fin de 2014.

Le Sri Lanka est le seul Associé à la CGPM ayant des arriérés depuis plus de deux ans, ce qui pourrait bientôt conduire à déclencher la procédure d'exclusion.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DU CIPM SUR LES RÈGLES ET LES PRINCIPES RELATIFS À LA COMPOSITION DU CIPM

W.E. May fait le point sur le document « Critères et procédure pour l'élection du CIPM » (*Criteria and Process for Election of CIPM Members*). Ce document a été modifié afin de prendre en considération les commentaires formulés par les représentants des États Membres et les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie lors de la réunion des 23 et 24 octobre 2013. Le document peut encore faire l'objet de modifications qui seront prises en considération dans le Projet de résolution B « Sur l'élection du Comité international des poids et mesures ».

Le rapport de W.E. May et la discussion qui s'en suit soulignent la nécessité d'adopter une procédure formelle de démission collective du CIPM afin d'instaurer la nouvelle procédure d'élection. Le document « Critères et procédure pour l'élection du CIPM » indique clairement qu'à compter de la 25^e réunion de la CGPM, les membres du CIPM seront élus pour un mandat qui commencera six mois après leur élection et prendra fin six mois après la réunion de la CGPM suivante. Ainsi, tous les sièges du CIPM seront à pourvoir lors de chacune des réunions de la CGPM : pour que cette procédure puisse être mise en place, les membres actuels du CIPM s'engageront à démissionner de leurs fonctions. Le CIPM nouvellement élu commencera son mandat lors de sa première réunion, au plus tard six mois après son élection au cours de la réunion de la CGPM. Le CIPM actuel restera en fonction jusqu'à cette date.

La possibilité d'introduire un mandat de quatre ans pour les membres du CIPM est évoquée. Toutefois, la durée entre deux réunions de la CGPM n'est pas fixe et peut aller jusqu'à six ans. Il est noté que l'article 8 (1921) du Règlement annexé à la Convention du Mètre prévoit que « Lors du renouvellement, par moitié, du Comité international, les membres sortants seront d'abord ceux qui, en cas de vacances, auront été élus provisoirement dans l'intervalle entre deux sessions de la Conférence ; les autres seront désignés par le sort. » La proposition selon laquelle tous les membres du CIPM à leur première réunion acceptent, dans le cadre de la nouvelle procédure, de démissionner à la fin d'un mandat de quatre ans satisferait *de facto* à la règle existante de renouvellement par moitié du CIPM.

Décision CIPM/103-05 Le CIPM décide que soit formé un groupe composé de S. Arlen, W.E May, J.W. McLaren et T.J. Quinn afin d'examiner la rédaction du Projet de résolution sur l'élection du CIPM.

La Norvège a exprimé certaines réserves concernant la procédure d'élection du CIPM et suggère que tous les documents de candidature pertinents, pour chacun des candidats, soient remis à la Commission pour l'élection du CIPM et que les étapes 1 et 2 de la Section D « Procédure d'élection du CIPM » soient gérées par la Commission plutôt que de laisser le CIPM examiner la documentation et soumettre sa liste recommandée de candidats. Ces réserves sont liées au fait que nombre des candidats seront des membres existants du CIPM et que cela pourrait créer une certaine partialité. Le CIPM discute de la proposition de la Norvège en notant qu'il reviendra à la Commission pour l'élection du CIPM de sélectionner la liste définitive de candidats. Le CIPM conclut qu'il considérera d'inclure la modification suggérée par la Norvège (ainsi que d'autres qui pourraient être proposées) si une telle modification est justifiée une fois que la nouvelle procédure aura été appliquée pour la première fois lors de la réunion à venir de la CGPM.

Décision CIPM/103-06 En réponse aux préoccupations formulées par la Norvège concernant certains aspects du document « Critères et procédure pour l'élection du CIPM » (*Criteria and process for election of CIPM members*), le CIPM décide de préparer une réponse qui sera intégrée aux procès-verbaux de la 103^e session du CIPM et charge le président du CIPM de transmettre cette réponse à la Norvège.

Le texte de la lettre envoyée à la Norvège est annexé au présent rapport (Annexe 2).

R. Kaarls indique qu'une lettre a été envoyée aux représentants des États Membres et aux directeurs des laboratoires nationaux de métrologie à la fin de janvier 2014 les invitant à proposer des candidats potentiels répondant aux critères définis dans le document « Critères et procédure pour l'élection du CIPM ». Il en résulte que quatre nouveaux noms de candidats ont été ajoutés à la liste existante de candidats.

Le fait que l'appel à candidatures ait suscité si peu de réponses est préoccupant. Il est convenu qu'un second courrier, adressé aux représentants des États Membres et aux directeurs des laboratoires nationaux de métrologie, sera préparé par le secrétaire du CIPM au début du mois d'avril 2014 afin d'obtenir un plus grand nombre de noms et curriculum vitae de candidats.

Décision CIPM/103-07 Le CIPM charge le secrétaire du CIPM de préparer pour le début du mois d'avril 2014 un second courrier adressé aux représentants des États Membres et aux directeurs des laboratoires nationaux de métrologie afin de solliciter leur soutien continu dans la recherche de candidatures au CIPM.

R. Kaarls rappelle aux membres du CIPM qui souhaitent présenter leur candidature pour être réélus qu'ils doivent lui soumettre leur curriculum vitae ainsi que leur dossier de candidature.

S. Arlen, responsable du Service Juridique, administration et ressources humaines, a préparé une lettre de démission collective pour signature par les membres du CIPM. Après une discussion sur le texte, le document est approuvé à l'unanimité et les seize membres du CIPM présents le signent. Il est convenu d'envoyer une copie de la lettre de démission collective signée aux deux membres du CIPM absents afin qu'ils y apposent leur signature et retournent le document.

Décision CIPM/103-08 Par suite à la Décision CIPM/102-31, les membres du CIPM présents lors de la première partie de la 103^e session (mars 2014) approuvent à l'unanimité le texte proposé qui prévoit le processus de démission des membres du CIPM requis afin de mettre en œuvre les règles et procédures révisées pour l'élection des membres du CIPM qui seront soumises à la Conférence générale des poids et mesures (CGPM) lors de sa 25^e réunion (2014).

Décision CIPM/103-09 Le CIPM charge le secrétaire du CIPM d'envoyer une copie du document relatif à la démission des membres du CIPM, signé par les seize membres présents lors de la première partie de la 103^e session du CIPM (mars 2014), aux deux membres absents afin qu'ils le signent et le renvoient aussi rapidement que possible.

R. Kaarls indique que la liste recommandée de candidats sera établie après le 25 mai 2014. Les curriculum vitæ de tous les candidats éligibles seront évalués par rapport aux critères d'élection du CIPM. Le CIPM donnera son accord de principe (par correspondance) sur les 18 candidats qu'il souhaite recommander à la Commission pour l'élection du CIPM, puis cette liste recommandée sera envoyée à la Commission avec les curriculum vitæ et les dossiers de tous les candidats. La Commission pour l'élection du CIPM soumettra une présélection recommandée de candidats à la CGPM.

Il est suggéré que si un candidat n'est pas considéré répondre aux critères pour faire partie de la liste recommandée, une note succincte qui en explique les raisons soit rédigée.

W.E. May remercie les membres du CIPM pour leurs commentaires sur le document « Directives pour la sélection des présidents des Comités consultatifs du CIPM » (*Guidelines for Selection of CIPM Consultative Committee Presidents*). Les critères proposés et le processus de sélection seront inclus au document CIPM-D-01 qui sera soumis à l'approbation du CIPM lors de sa réunion de novembre 2014.

Il indique que P. Richard, président du Comité consultatif pour la masse et les grandeurs apparentées (CCM), a proposé d'ajouter à ce même document une section relative à la création de nouveaux groupes de travail et à l'arrêt, la fusion ou la confirmation des activités des groupes de travail existants.

Décision CIPM/103-10 Le CIPM charge le Groupe de travail *ad hoc* sur les règles et les principes relatifs à la composition du CIPM de soumettre à l'approbation du CIPM, lors de sa réunion de novembre 2014, un projet de critères et procédure concernant la sélection des présidents des Comités consultatifs, ainsi que des bonnes pratiques pour la nomination des présidents et vice-présidents des Groupes de travail des Comités consultatifs, à intégrer au document CIPM-D-01. Le CIPM et le Groupe de travail *ad hoc* sur les règles et les principes relatifs à la composition du CIPM examineront plus avant la proposition soumise par P. Richard d'inclure à ce document une section relative à la création de nouveaux groupes de travail et à l'arrêt, la fusion ou la confirmation des activités des groupes de travail existants.

W.E. May indique par ailleurs que le Groupe de travail *ad hoc* sur les règles et principes relatifs à la composition du CIPM a rédigé une première version de critères pour être membre ou observateur d'un Comité consultatif afin qu'ils puissent être intégrés au document CIPM-D-01. Les révisions de cette version seront transmises au CIPM pour commentaires.

Le bureau du CIPM confie à S. Arlen, A. Henson et R. Kaarls la mission d'élaborer un projet de document concernant les critères et la procédure nécessaires pour élire des représentants des États Membres à la Commission de la CGPM pour l'élection du CIPM.

9. PROCESSUS DE COMMUNICATION, DE CONSULTATION ET D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES ET LES DIRECTEURS DES LABORATOIRES NATIONAUX DE MÉTROLOGIE PRÉALABLEMENT À LA 25^e RÉUNION DE LA CGPM

Les participants à la réunion des représentants des États Membres et des directeurs des laboratoires nationaux de métrologie, qui s'est tenue les 23 et 24 octobre 2013, ont observé qu'il serait utile d'organiser une réunion de préparation lors du deuxième trimestre de 2014. Il est clairement apparu suite à des échanges d'emails entre les membres du CIPM en décembre 2013 que nombre des directeurs ne seraient pas en mesure d'assister à une telle réunion d'une journée. Par conséquent, il a été décidé de ne pas l'organiser.

Le président du CIPM et le directeur du BIPM ont donc préparé le document « *BIPM Communication Plan to Member State Representatives and NMI Directors for 2014* » (Plan de communication pour 2014 destiné aux représentants des États Membres et aux directeurs des laboratoires nationaux de métrologie) qui a été transmis aux parties concernées en janvier 2014.

10. ÉLABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU BIPM (2016-2019) ET STRATÉGIE

A. Henson présente le projet de *Programme de travail du BIPM pour les années 2016 à 2019*. Il est noté que le projet de programme est un document de travail et que le processus de consultation des États Membres est en cours. Le document est bien accueilli par le CIPM. Les principaux points faisant l'objet d'une discussion sont les suivants :

- la juxtaposition des activités clés et de la stratégie, ainsi que la mise en page et l'approche par domaine, sont très appréciées ;
- il vaudrait mieux présenter à la CGPM une vue d'ensemble du programme de travail, avec un niveau de détails moins élevé ;
- il serait utile d'ajouter au document le fondement des activités effectuées au BIPM (plutôt que réalisées ailleurs) déjà présenté dans le processus de planification consolidée ;
- la base à partir de laquelle il est demandé aux États Membres de formuler des commentaires devra être claire lorsqu'ils seront consultés (en particulier en ce qui concerne les projets alternatifs), et il sera peut-être nécessaire de préciser dans les commentaires quels projets devraient être abandonnés afin que d'autres puissent être mis en place ;
- la valeur des détachements de personnel au BIPM par les laboratoires nationaux de métrologie devrait être soulignée ;
- un résumé de l'impact attendu du programme de travail devrait être mentionné.

Le projet de programme de travail sera mis en ligne vers la fin du mois d'avril 2014 afin de poursuivre le processus de consultation des États Membres. Les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie et laboratoires désignés, ainsi que les représentants des États Membres, en seront prévenus.

L'activité alternative dans le domaine du temps « T A3.3 Validation des peignes de fréquence » du Programme de travail proposé fait l'objet d'une discussion. Il est noté que même si cette activité est considérée comme alternative, les coûts estimatifs indiqués dans le programme de travail sont insuffisants ; ainsi le projet proposé ne pourrait être limité qu'à un rôle de veille pour le BIPM. Il est observé que les peignes optiques de fréquence prennent de plus en plus d'importance pour la réalisation de l'unité de longueur. L'absence d'un programme de validation officiel de ces systèmes de mesure au cœur de la mise en pratique d'une unité de base du SI mérite que l'intégration de cette question au Programme de travail du BIPM soit examinée de plus près. Il est par ailleurs noté que la validation des peignes de fréquences n'a pas le soutien du Comité consultatif du temps et des fréquences (CCTF) car cette activité est réalisée avec efficacité dans un certain nombre de laboratoires nationaux de métrologie.

W. Louw suggère de prendre en considération l'intégration de l'activité alternative dans le domaine de la chimie « A2.1.4 Comparaisons de références primaires organiques de molécules de petite taille (Matériaux purs) » au Programme de travail.

Décision CIPM/103-11 Le CIPM approuve le Programme de travail du BIPM proposé pour les années 2016 à 2019 comme base du document final et charge le directeur du BIPM et A. Henson de prendre en considération les commentaires formulés par les membres du CIPM.

Le CIPM décide que le Programme de travail sera mis en ligne afin de recueillir les observations des États Membres et que ce processus de consultation sera porté à l'attention des directeurs des laboratoires nationaux de métrologie et des laboratoires désignés.

Le CIPM décide que l'alternative dans le domaine du temps « T A3.3 Validation des peignes de fréquence » du Programme de travail du BIPM proposé demeure un projet optionnel. Le CIPM demande au directeur du BIPM de revoir le coût et la portée de ce projet. Les peignes de fréquence optiques utilisés pour réaliser l'unité de longueur sont des outils importants et le deviendront plus encore. L'absence d'un programme de validation officiel de ces systèmes de mesure au cœur de la mise en pratique d'une unité de base du SI, doit être considérée comme non satisfaisante et mérite que le BIPM et le CIPM examinent de plus près l'intégration de cette question au Programme de travail du BIPM.

Le CIPM demande que l'intégration de l'alternative dans le domaine de la chimie « A2.1.4 Comparaisons de références primaires organiques de molécules de petite taille (Matériaux purs) » au Programme de travail du BIPM proposé soit étudiée.

11. PROCESSUS D'EXAMEN DU CIPM MRA

Le président du CIPM présente le processus d'examen proposé. Dans le cadre actuel du CIPM MRA, l'élaboration d'une stratégie par chacun des Comités consultatifs et l'organisation par le JCRB, en 2012, d'un atelier sur les aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages ont permis d'apporter un certain nombre d'améliorations en matière d'efficacité. Néanmoins, le CIPM s'est engagé à effectuer un examen plus large de l'efficacité et de l'efficience du CIPM MRA, ainsi que de sa mise en œuvre, et a proposé une voie à suivre dans sa décision CIPM/102-44.

Étant donné l'importance de collaborer avec les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie, en tant que principales parties prenantes du CIPM MRA, le CIPM a décidé que le BIPM organiserait en 2015 une réunion des directeurs consacrée au réexamen du CIPM MRA. L'objectif est de mettre l'accent sur les avantages du CIPM MRA et d'établir ce qui fonctionne bien et ce qui doit être modifié. Le réexamen du CIPM MRA sera envisagé selon le point de vue des « propriétaires » (les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie et laboratoires désignés), avec des contributions des « opérateurs » (des experts des laboratoires nationaux de métrologie, les Comités consultatifs, le JCRB, les organisations régionales de métrologie, le BIPM) et des « utilisateurs » (des intervenants invités représentant des parties prenantes clés telles que l'ILAC ou l'industrie). Chaque partie sera invitée à consulter sa communauté, en se concentrant sur ses propres sujets de préoccupation, afin de pouvoir définir au préalable sa position. Les termes de référence de la commission d'examen mentionnée dans la Décision CIPM/102-44 seraient définis au cours cette réunion des directeurs.

Le Projet de résolution E « Sur l'importance de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle du Comité international des poids et mesures » est présenté (voir section 13.5).

Décision CIPM/103-12 Le CIPM confie au BIPM la mission d'organiser en 2015 une réunion des directeurs des laboratoires nationaux de métrologie qui serait consacrée au réexamen du CIPM MRA, en mettant l'accent sur les bénéfices du CIPM MRA et en faisant ressortir ce qui fonctionne correctement et ce qu'il est nécessaire de changer. Des représentants d'autres parties prenantes principales seront également invités à présenter leur point de vue. Entretemps, les Comités consultatifs et le JCRB seront encouragés à poursuivre leurs efforts de rationalisation dans le cadre actuel et à se préparer à un plus large examen en 2015.

Le Comité consultatif pour la quantité de matière : métrologie en chimie (CCQM) a déjà lancé un questionnaire sur le CIPM MRA ; le CIPM discute de la possibilité d'utiliser ce questionnaire comme modèle pour un examen plus général mais cette idée n'est pas soutenue.

Le JCRB devrait recevoir un retour des organisations régionales de métrologie sur l'examen du CIPM MRA au cours de 2014.

Des changements mineurs (mise à jour de liens, modification et amélioration du formulaire d'enregistrement et d'avancée des comparaisons) ont été apportés au document CIPM MRA-D-05 « *Measurement comparisons in the CIPM MRA* ».

Décision CIPM/103-13 Le CIPM approuve la révision du document CIPM MRA-D-05, version 1.5.

12. PRÉPARATION DE LA 25^e RÉUNION DE LA CGPM (2014)

R. Kaarls présente les dispositions qui ont été prises afin de préparer la 25^e réunion de la CGPM. Il est suggéré d'inverser le programme de la journée préparatoire préalable à la réunion de la CGPM, qui sera organisée au siège du BIPM le 17 novembre 2014, de façon à ce que la réunion préparatoire sur la dotation du BIPM se tienne le matin et qu'elle soit suivie des visites de laboratoires. Cette proposition est approuvée : elle garantira que les participants à la réunion préparatoire disposent de suffisamment de temps pour conclure leurs délibérations.

En raison de contraintes d'espace, le nombre de participants à la réunion préparatoire devra être limité. Il est convenu que le président et le secrétaire du CIPM prépareront une communication sur la formation du Groupe de travail sur la dotation du BIPM qui sera adressée aux États Membres, en tenant compte du fait que le Groupe de travail devra être composé d'États Membres à contributions maximales, intermédiaires et minimales et refléter de manière adéquate l'ensemble des régions. Il est noté que le calcul des contributions de chaque État Membre est effectué à partir du coefficient des Nations Unies. Ces coefficients ont changé de façon significative depuis la 24^e réunion de la CGPM et doivent être pris en considération lors de la formation du Groupe de travail sur la dotation du BIPM.

Décision CIPM/103-14 Le CIPM accepte le calendrier provisoire concernant la réunion de la CGPM et décide que la réunion préparatoire sur la dotation du BIPM aura lieu le matin du lundi 17 novembre 2014 (l'après-midi sera consacrée aux visites des laboratoires et à des présentations).

Le CIPM charge le président et le secrétaire du CIPM de préparer un courrier sur la formation du Groupe de travail sur la dotation du BIPM qui sera envoyé aux États Membres.

Le Groupe de travail sur la dotation du BIPM se réunira le mercredi 19 novembre 2014.

Les présidents des Comités consultatifs ont discuté, lors de leur réunion du 11 mars 2014, de la préparation d'un modèle pour la rédaction de leurs rapports et présentations à la CGPM. L'objectif qui est d'assurer l'uniformité des présentations, en soulignant le travail des Comités consultatifs, l'impact pour la société et l'industrie, ainsi que les grands défis à relever, a fait consensus. Il a été demandé à A. Henson de coordonner la préparation de directives concernant le format des présentations orales et des posters des Comités consultatifs.

13. ÉVENTUELS PROJETS DE RÉOLUTION À SOUMETTRE À LA CGPM

13.1 Sur la révision à venir du Système international d'unités, le SI (voir la Recommandation CCU 1 (2013) du Comité consultatif des unités)

Le CIPM approuve le texte du Projet de résolution A.

13.2 Sur l'élection du CIPM

T.J. Quinn exprime certaines réserves au sujet de la formulation « à compter de la 25^e réunion de la CGPM (2014), les membres du CIPM seront élus pour un mandat fixe renouvelable » du Projet de résolution B. Si la CGPM décide d'élire le CIPM pour un mandat fixe mais également renouvelable, cela pourrait ne pas être compatible avec les dispositions de la Convention du Mètre. S. Arlen, responsable du Service Juridique, administration et ressources humaines, observe que la formulation du Projet de résolution B ne change pas le processus d'élection sous-jacent défini dans la Convention du Mètre. C'est à la CGPM qu'il revient de décider des modalités du processus d'élection.

Après quelques modifications mineures apportées au document, le CIPM approuve le texte du Projet de résolution B.

13.3 Sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM

La discussion porte principalement sur le fait de savoir si le Projet de résolution C devrait contenir des informations sur les dispositions qui ont déjà été mises en place pour améliorer la stabilité financière à long terme de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM. De nombreux États Membres ignorent que le BIPM a déjà pris des mesures importantes qui ont été approuvées en 2009 et mises en œuvre en 2010, parmi lesquelles le relèvement de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation des cotisations du personnel. Le CIPM convient d'ajouter ces informations au Projet de résolution.

Le Projet de résolution C mentionne l'établissement d'un conseil de surveillance du fonds de réserve de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM dont les membres représentent les intérêts des parties prenantes concernées. La question de savoir si les retraités devaient être impliqués dans la gestion de la Caisse de retraite et si la situation était identique pour les régimes de pension des autres organisations intergouvernementales est posée. La situation actuelle s'explique par le fait que les retraités sont les bénéficiaires de la Caisse de retraite : ils n'ont donc pas de rôle à jouer dans la gestion de la Caisse de retraite, la supervision étant assurée par les contributeurs actuels. C. Bock, membre externe du Sous-comité permanent du CIPM sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et l'assurance-maladie, étudie actuellement la situation d'autres organisations et formulera une proposition concernant le conseil de surveillance et sa composition.

Le CIPM approuve le texte du Projet de résolution C.

13.4 Dotation du Bureau international des poids et mesures pour les années 2016 à 2019

Aucun changement n'est apporté au Projet de résolution D dont le texte est approuvé par le CIPM.

13.5 Sur l'importance du CIPM MRA

Il est noté que le Projet de résolution E contient désormais des informations sur l'atelier qu'il est prévu d'organiser en 2015 afin d'engager une discussion approfondie sur le CIPM MRA et sur la proposition de conduire un examen plus large du CIPM MRA en 2015.

Le CIPM approuve le texte du Projet de résolution E.

13.6 Autres projets de résolution

Il est suggéré de rédiger un Projet de résolution reconnaissant les avancées de la métrologie au cours de ces dernières années afin de mettre en lumière que c'est un domaine dynamique réalisant d'importants progrès. Le CIPM charge le directeur du BIPM, A. Henson et R. Wielgosz de préparer le texte d'un tel Projet de résolution.

Décision CIPM/103-15 Le CIPM approuve le texte proposé, incluant les changements convenus, concernant les cinq Projets de résolution qui seront soumis à la Conférence générale poids et mesures (CGPM) à sa 25^e réunion (2014). Le CIPM charge le directeur du BIPM, A. Henson et R. Wielgosz de préparer un Projet de résolution sur l'impact de la métrologie.

14. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU SOUS-COMITÉ PERMANENT DU CIPM SUR LA CAISSE DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE DU BIPM ET L'ASSURANCE-MALADIE

Ce rapport est présenté au cours de la session à huis clos (voir point 2).

15. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DU CIPM SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI

Ce rapport est présenté au cours de la session à huis clos (voir point 2).

16. LE RÔLE ET LA PERFORMANCE DU CIPM EN TANT QU'ENTITÉ SCIENTIFIQUE ET EN TANT QU'ORGANE CHARGÉ DE LA DIRECTION ET DE LA SURVEILLANCE DU BIPM

J. Valdés présente le document « *The role and performance of the CIPM as a scientific body and a direction giving and supervisory body of the BIPM* » qu'il a rédigé. Il rappelle le rôle scientifique du BIPM et du CIPM, ainsi que la nécessité pour le CIPM de discuter et d'instaurer des activités métrologiques fondamentales entre les réunions de la CGPM. Le statut actuel des activités scientifiques du CIPM à l'approche de la 25^e réunion de la CGPM est souligné. La Résolution 1 adoptée par la CGPM à sa 24^e réunion (2011) « Sur l'éventuelle révision à venir du Système international d'unités, le SI » a invité le CIPM à poursuivre son travail afin d'obtenir une meilleure formulation des définitions des unités de base du SI fondées sur des constantes fondamentales, l'objectif étant de parvenir, autant que possible, à une description plus facilement compréhensible pour l'ensemble des utilisateurs tout en gardant rigueur et clarté scientifiques. Le CIPM doit discuter des possibles formulations améliorées des définitions des unités de base du SI et en rendre compte à la CGPM.

Lors de la deuxième partie de la 102^e session du CIPM (2013), J. Valdés a demandé à P. Richard, président du Comité consultatif pour la masse et les grandeurs apparentées (CCM), quelle était sa position et celle de la communauté de la métrologie des masses par rapport au fait de redéfinir le kilogramme en fixant la valeur de h ou en fixant la masse d'un atome. P. Richard avait indiqué à l'époque que le CCM avait connaissance de ces approches et que la définition atomique du kilogramme avait été considérée. Toutefois, le CCM a décidé que le choix de définir le kilogramme à partir de la masse d'un atome ou de la constante de Planck avait un impact peu significatif sur la métrologie des masses.

Il est noté que le CIPM doit discuter à ce sujet des avantages et des inconvénients et décider bien avant 2018 de la proposition à soumettre à la CGPM. Les Comités consultatifs devraient indiquer au CIPM non seulement quelle est leur position majoritaire mais aussi quelles sont les grandes lignes des différentes positions afin d'aider le CIPM à prendre une décision à partir d'un fondement scientifique.

Le CIPM pourrait informer la CGPM à sa 25^e réunion que, conformément à la Résolution 1 (2011), il a pris note des nouveaux résultats d'expériences pouvant permettre d'élaborer de nouvelles formulations de redéfinition du kilogramme qui seront examinées de façon urgente lors de la prochaine session du CIPM. Les Comités consultatifs devraient présenter dans leur rapport à la CGPM les nouveaux résultats d'expériences qui concernent d'autres constantes intervenant dans les redéfinitions d'unités de base du SI.

Le président du CIPM remercie J. Valdés pour sa présentation et note que de nouvelles méthodes de mesure des constantes physiques continueront à faire leur apparition et seront dûment examinées par le CIPM.

Il est observé que la constante de Planck devrait continuer à constituer le fondement de la redéfinition à venir du kilogramme, bien que la communauté scientifique soit encouragée à poursuivre ses recherches sur de nouvelles méthodes de réalisation du kilogramme. Par ailleurs, le CIPM, en tant qu'organe scientifique, a pour responsabilité de débattre de sujets scientifiques et de rendre compte des travaux effectués par d'éminents scientifiques dans le domaine de la métrologie. Le CIPM a une responsabilité plus vaste que celle d'organiser des comparaisons d'étalons nationaux.

Décision CIPM/103-16 Le CIPM accueille favorablement la présentation de J. Valdés intitulée « *The role and performance of the CIPM as a scientific body and a direction giving and supervisory body of the BIPM* » et reconnaît les responsabilités qui lui incombent d'initier et d'examiner les activités métrologiques fondamentales. Dans ce contexte, le CIPM prend note des travaux sur l'interférométrie atomique qui pourraient constituer l'une des voies possibles pour redéfinir le kilogramme, selon un article scientifique récent mentionné dans la présentation de J. Valdés. Le CIPM encourage la tenue d'autres discussions sur des sujets scientifiques au cours de ses réunions.

17. AMENDEMENTS PROPOSÉS À LA BROCHURE SUR LE SI

J. Ullrich, président du Comité consultatif des unités (CCU), présente au CIPM les amendements qu'il est proposé d'apporter à la 8^e édition de la *Brochure sur le SI*. Ces changements comprennent des mises à jour de références à des normes et guides, ainsi qu'une modification de l'ordre des unités de base dans l'expression des unités dérivées : ils ont pour objectif de rendre la *Brochure sur le SI* plus cohérente avec les normes de la série ISO 80000. Après une brève discussion, le CIPM soutient les amendements proposés.

J. Ullrich mentionne la proposition de préciser les unités pour les très petits angles pour les applications dans le domaine de l'astronomie : cela impliquerait d'ajouter les unités « milliarcseconde » et « microarcseconde » au Tableau 6 « Unités en dehors du SI dont l'usage est accepté avec le SI » de la 8^e édition de la *Brochure sur le SI*. Il est noté que si ces unités sont ajoutées au tableau, cela pourrait créer un précédent concernant l'inclusion d'unités similaires. Le CIPM rejette cette proposition.

Le président du CCU recommande qu'un résumé succinct des amendements soit imprimé et inséré aux exemplaires existants de la 8^e édition de la *Brochure sur le SI* plutôt que d'attendre la publication de la 9^e édition. Les parties modifiées pourraient néanmoins être insérées dans le texte de la *Brochure sur le SI* mis en ligne sur le site internet du BIPM.

Il est prévu de publier la 9^e édition de la *Brochure sur le SI* en 2018. Les chapitres 1 à 3 du premier projet de 9^e édition sont disponibles (http://www.bipm.org/utis/common/pdf/si_brochure_draft_ch123.pdf) : le président du CCU demande au CIPM d'inviter les Comités consultatifs à formuler des commentaires sur ces chapitres d'ici mars 2015.

J. Ullrich présente au CIPM le logo proposé pour le nouvel SI : cette initiative reçoit le soutien du CIPM.

J. Ullrich propose également de nommer I. Mills, précédent président du CCU, membre honoraire du CCU. Le CIPM discute de cette proposition et note qu'il n'existe pas de directives concernant la nomination d'un membre honoraire d'un Comité consultatif. Toute nomination de ce type doit être discutée au cas par cas et doit être attribuée pour saluer une contribution exceptionnelle mais ne doit pas être un droit acquis automatiquement lorsque les présidents de Comités consultatifs démissionnent de leurs fonctions. Dans le cas présent, le CIPM accepte de nommer I. Mills membre honoraire du CCU en reconnaissance de la contribution exceptionnelle et unique qu'il a apportée au CCU pendant ses 17 années de présidence.

Décision CIPM/103-17 Dans le cadre de la mise à jour de la 8^e édition de la *Brochure sur le SI*, le CIPM approuve la modification de l'ordre des unités de base dans l'expression des unités dérivées. Le CIPM ne reconnaît pas le besoin de préciser les unités pour les très petits angles pour les applications dans le domaine de l'astronomie dans la *Brochure sur le SI*. Le CIPM accepte le processus de publication proposé pour les mises à jour, ainsi que la recommandation d'amender le document disponible en ligne et de produire une version imprimée abrégée des mises à jour.

Le CIPM invite les Comités consultatifs à soumettre leurs commentaires sur les chapitres 1 à 3 du projet de 9^e édition de la *Brochure sur le SI* d'ici mars 2015.

Le CIPM soutient l'initiative prise par le président du CCU de créer un nouveau logo pour le Système international d'unités.

En reconnaissance de la contribution exceptionnelle et unique que I. Mills, en tant que président du CCU, a apporté à la métrologie et aux activités de la Convention du Mètre, ainsi que du très grand impact de son travail, le CIPM nomme I. Mills membre honoraire du CCU.

18. AUTRES QUESTIONS CONCERNANT LE BIPM

18.1 Politique du BIPM en matière de soutien par des tiers

R. Wielgosz soumet la dernière version du document « Principes du BIPM gouvernant la sollicitation et l'acceptation de soutien au BIPM par des tiers » (*BIPM Policy on soliciting and accepting support from Third Parties*) à l'approbation du CIPM. La précédente version de ce document a été révisée par le bureau du CIPM suite à sa présentation au CIPM en octobre 2013.

Décision CIPM/103-18 Le CIPM approuve le document « Principes du BIPM gouvernant la sollicitation et l'acceptation de soutien au BIPM par des tiers » (*BIPM Policy on soliciting and accepting support from Third Parties*).

18.2 Don d'un appareil de résonance magnétique nucléaire au BIPM

R. Wielgosz indique que le document « Principes du BIPM gouvernant la sollicitation et l'acceptation de soutien au BIPM par des tiers » (*BIPM Policy on soliciting and accepting support from Third Parties*) a servi de base aux négociations avec le fabricant de l'équipement de résonance magnétique nucléaire qui envisage de faire don d'un appareil au BIPM. L'accord de don devrait être conclu au cours des prochains mois. Le travail sera soutenu par un accord de coopération avec le laboratoire national de métrologie japonais, le NMIJ.

18.3 Financement du Comité commun pour la traçabilité en médecine de laboratoire (JCTLM)

R. Wielgosz présente le document « *JCTLM: The Next Phase? Ad-hoc JCTLM Executive Committee WG on JCTLM Structure* » qui analyse les questions sur l'évolution à venir de la structure organisationnelle du JCTLM soulevées par le Groupe de travail *ad hoc* sur la structure du JCTLM, l'objectif étant de répondre au mieux aux défis que le JCTLM s'attend à devoir relever. Pour ce faire, le document pose une série de 18 questions et propose des projets de réponse. Il est noté que le Groupe de travail *ad hoc* sur la structure du JCTLM a été établi à la suite des discussions qui se sont tenues lors de la réunion des membres et parties prenantes du JCTLM et du Comité exécutif du JCTLM.

R. Wielgosz demande si le CIPM a des commentaires concernant le document, ainsi que les 18 questions et projets de réponse. La discussion se concentre sur les questions 10, 11 et 12, traitant du financement de la base de données du JCTLM et du remboursement des frais de voyage et d'hébergement engagés par

les coordonnateurs de groupes d'examen pour participer aux réunions annuelles. R. Wielgosz observe que le travail des groupes d'examen du JCTLM et le secrétariat du JCTLM sont les deux principales activités requérant des ressources et que le succès du JCTLM repose sur le travail des coordonnateurs. Ce travail est volontaire et tous les frais qui y sont liés sont supportés par les organismes d'origine des membres des groupes d'examen qui ont accepté de réaliser ces activités. Les réunions annuelles des groupes de travail du JCTLM sont plus efficaces si, au minimum, les coordonnateurs des groupes d'examen y participent. Après une brève discussion, le CIPM soutient les 18 questions et projets de réponse proposés dans le document.

R. Wielgosz demande au CIPM d'examiner si les procédures du JCTLM peuvent être modifiées ou améliorées de façon à réduire les 85 jours-personnes de travail requis par le secrétariat pour maintenir la base de données. Il précise que le fonctionnement du JCTLM requiert 50 % du temps d'un membre du personnel du BIPM par an. Il est estimé que le temps de travail nécessaire pourrait être réduit de moitié en automatisant ou en rationalisant les procédures, bien que cela implique un certain coût. La moitié des coûts liés au JCTLM sont actuellement pris en charge par l'International Federation for Clinical Chemistry and Laboratory Medicine (IFCC) mais l'IFCC a indiqué qu'elle ne pourrait pas être en mesure de maintenir ce niveau de soutien au-delà de 2014-2015. Nombre des organisations membres du JCTLM apportent leur soutien en dégageant du temps de leur personnel pour assurer les activités du JCTLM mais elles ne fournissent pas de financement pour la base de données. J.W. McLaren demande quel est le pourcentage des utilisateurs du JCTLM venant d'organisations à but lucratif et si ces organisations pourraient être approchées pour des financements exceptionnels ponctuels. R. Wielgosz note que d'autres sources de financement externe, parmi lesquelles les entreprises et les fondations, sont à l'étude afin d'assurer le travail du JCTLM. Le CIPM encourage le BIPM à chercher des financements exceptionnels ponctuels afin de soutenir l'automatisation ou la rationalisation du fonctionnement et de l'évolution de la base de données du JCTLM.

Il s'ensuit une courte discussion sur le fait de savoir si le BIPM devait continuer à assurer le secrétariat du JCTLM et quelles seraient les conséquences dans le cas où le BIPM venait à ne plus assurer ce rôle. Le CIPM soutient le rôle continu assumé par le BIPM par rapport au secrétariat du JCTLM.

Décision CIPM/103-19 Le CIPM soutient le rôle continu assumé par le BIPM, qui assure le secrétariat du JCTLM, et approuve les projets de réponses au questionnaire sur le JCTLM. Le CIPM encourage le BIPM à chercher des financements exceptionnels ponctuels afin de soutenir la rationalisation du fonctionnement et de l'évolution de la base de données du JCTLM.

18.4 Nouveau site internet et nouvelle charte graphique du BIPM

A. Henson présente les raisons pour lesquelles le logo du BIPM a été modifié. Le nouveau logo entre dans le cadre plus vaste du renouvellement du site internet du BIPM. Le logo actuel ne peut pas être correctement dimensionné et le dessin intégrant la vague, utilisé depuis 15 ans, paraît démodé. La proposition est uniquement de remplacer le logo représentant le Pavillon de Breteuil : les logos du CIPM MRA, de la base de données du BIPM sur les comparaisons clés (KCDB) et du JCTLM ne seront pas modifiés. Les retours sur le nouveau logo sont positifs, bien que le bureau du CIPM se montre préoccupé par le fait qu'il ne fasse pas apparaître l'abréviation BIPM, ce qui pourrait mener à une perte d'identité. Le logo proposé a donc été retravaillé. Il est noté que le logo de couleur bronze initialement proposé avait un bon rendu sur les documents imprimés mais qu'il était difficile à reproduire sur écran : le bureau du CIPM a donc recommandé d'opter pour la couleur bleu. Le « macaron » continuera à être utilisé. Le CIPM discute du nouveau logo et approuve son adoption.

A. Henson présente brièvement la structure graphique et les fonctionnalités du nouveau site internet. Le logo final ayant été approuvé, il pourra être protégé juridiquement et intégré au nouveau site.

Décision CIPM/103-20 Le CIPM convient d'adopter le nouveau logo du BIPM proposé (en prenant note que les logos du CIPM MRA, de la KCDB et du JCTLM ne seront pas modifiés et que le « macaron » continuera à être utilisé).

18.5 Principes concernant la participation de laboratoires invités à des études pilotes (Lettre d'acceptation et accord du BIPM)

R. Wielgosz présente le document « *Participation in CCQM Pilot Studies: Request form for guest laboratories* » et explique les principes proposés concernant la participation de laboratoires invités à des études pilotes du CCQM et le contexte dans lequel ils ont été définis. Il est souligné que le CCQM effectue de nombreuses études pilotes qui comptent souvent parmi leurs participants des laboratoires invités. Ces laboratoires devront lire et signer les principes. Ces principes, ainsi que la lettre d'acceptation et l'accord associés, pourraient être adaptés pour d'autres Comités consultatifs. Cela fait l'objet d'une discussion succincte et le CIPM approuve les principes proposés.

Décision CIPM/103-21 Le CIPM approuve les principes proposés concernant la participation de laboratoires invités à des études pilotes du CCQM.

18.6 Travaux concernant les bâtiments et installations informatiques du BIPM

R. Wielgosz rend compte des travaux concernant les bâtiments et des améliorations apportées aux installations informatiques du BIPM. Le réaménagement et la rénovation des bureaux du niveau -2 du Nouveau Pavillon progressent de façon satisfaisante. Les nouveaux bureaux accueilleront le personnel du bureau du directeur.

Le travail de rénovation de l'Observatoire commencera très prochainement. L'Observatoire hébergera les principaux laboratoires et bureaux de la métrologie en physique. Les membres du personnel du BIPM ont été consultés afin de recueillir leur opinion sur le bâtiment et connaître leurs attentes par rapport à la rénovation. Les répercussions des travaux sur les activités de laboratoire en cours dans l'Observatoire sont prises en considération.

R. Wielgosz indique que le réseau à fibre optique du BIPM a été remplacé et que deux nouvelles salles informatiques ont été créées. Du fait d'un nombre croissant de demandes de réunions par voie électronique et de partage électronique de documents, le BIPM revoit la façon dont il gère ses réunions. Il est noté que cela augmentera la charge de travail requise pour gérer les outils logiciels associés. L'installation d'un système de vidéo-conférence est à l'étude, cela requérant des ressources financières et de personnel supplémentaires.

19. COOPÉRATION INTERNATIONALE

A. Henson indique qu'au cours de la réunion bilatérale entre le BIPM et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) le 5 mars 2014, l'ILAC a demandé au BIPM d'écrire aux directeurs des laboratoires nationaux de métrologie afin de les encourager à mettre en place des programmes de comparaisons de laboratoire en coopération avec des entreprises industrielles majeures car celles disposant de leur propre réalisation primaire ont des difficultés à faire valider les très faibles incertitudes qu'elles déclarent. L'avis du BIPM, au cours de la réunion, et du bureau du CIPM a été que tel n'est pas le rôle du BIPM. Le CIPM observe que ce point devrait faire l'objet d'une discussion au cours de la réunion des directeurs des laboratoires nationaux de métrologie consacrée au réexamen du CIPM MRA qui se tiendra en 2015.

Au cours de la réunion bilatérale, l'ILAC a précisé avoir reçu une lettre rédigée conjointement par l'Inter American Accreditation Cooperation (IAAC) et l'Inter-American Metrology System (SIM) au sujet du document ILAC P10. Les deux organisations requièrent que la période fixée à un an pour mettre en

œuvre le document ILAC P10, publié au début de 2013, soit prolongée. Cette demande d'extension a été rejetée par l'ILAC car la période de mise en œuvre a été convenue lors du vote sur le document P10. La lettre de l'IAAC et du SIM a attiré l'attention du BIPM car il y est fait mention d'un certain nombre de retards dans le processus de publication de CMCs qui seraient imputés au BIPM. Le traitement des CMCs par le BIPM a été expliqué en détail lors de la réunion bilatérale avec l'ILAC et il a été noté que le processus avait été mal compris et que les retards ne sont pas imputables au BIPM.

A. Henson note que la réunion quadripartite entre le BIPM, l'ILAC, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), qui a été organisée le 6 mars 2014 et à laquelle le secrétaire de l'ISO CASCO a participé, a donné lieu à une discussion utile sur les domaines d'intérêt commun. L'ISO a un certain nombre de spécifications techniques en cours de développement qui ne pourront pas être publiées en tant que normes en raison de problèmes de mesure non résolus.

Il a été question de la coopération avec le Versailles Project on Advanced Materials and Standards (VAMAS) lors de la réunion des présidents des Comités consultatifs qui s'est tenue le 11 mars 2014. L'un des points de discussion a été la possibilité de créer un nouveau Comité consultatif pour la métrologie des matériaux. Les présidents des Comités consultatifs ont convenu de la nécessité d'organiser un atelier avec les principaux représentants de VAMAS afin d'identifier les domaines de coopération possibles et réfléchir à la façon la plus efficace de travailler ensemble.

A. Henson mentionne également que la très bonne coopération entre le BIPM et l'OIML se poursuit.

20. RÉUNIONS ET ATELIERS

20.1 Ateliers du BIPM à venir

R. Wielgosz informe le CIPM que deux ateliers vont être organisés au siège du BIPM.

L'atelier du CCQM sur la redéfinition de la mole se tiendra le 9 avril 2014. Le Président du CCU participera à cet atelier qui portera sur les attentes des différentes parties concernées par la redéfinition de la mole.

Un atelier du CCQM intitulé « *Global to Urban Scale Carbon Measurements* » sera organisé sur deux jours au siège du BIPM, en mai ou en juin 2015. L'un des résultats attendus de cet atelier est la publication d'un rapport, tel que cela a été le cas suite à l'atelier commun au BIPM et à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en 2010. L'atelier pourrait également permettre d'examiner plus en profondeur l'établissement d'un Comité commun orienté sur une tâche spécifique ; la possibilité d'établir un tel Comité avait déjà été proposée par plusieurs participants de l'atelier commun au BIPM et à l'OMM. L'atelier se tiendra à un moment important puisqu'il précédera la 21^e Conférence des Parties (COP21) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la 11^e session (CMP11) de la réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tiendront à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

21. QUESTIONS DIVERSES

21.1 Terminologie

Du fait de la demande de T.J. Quinn d'ajouter à l'ordre du jour un point sur la terminologie du BIPM, des présentations sont données à ce sujet par T.J. Quinn ainsi que par S. Arlen, responsable du Service Juridique, administration et ressources humaines du BIPM. T.J. Quinn exprime son désaccord quant à

l'utilisation correcte de la terminologie pour désigner le nom de l'organisation et pour faire référence à la CGPM et à ses réunions. Le CIPM convient que cette question doit être résolue afin de pouvoir fournir une orientation claire concernant la terminologie. Le CIPM demande à S. Arlen et à T.J. Quinn de rédiger chacun une note sur la terminologie : ces documents seront transmis au CIPM et examinés par le bureau du CIPM lors de sa réunion de juin 2014. Le bureau du CIPM préparera une recommandation qui sera soumise au CIPM en novembre 2014.

Décision CIPM/103-22 Le CIPM demande à S. Arlen et à T.J. Quinn de rédiger chacun une note sur la terminologie : ces documents seront transmis au CIPM et examinés par le bureau du CIPM lors de sa réunion de juin 2014. Le bureau du CIPM préparera une recommandation qui sera soumise au CIPM en novembre 2014. Le bureau du CIPM préparera une recommandation qui sera soumise au CIPM en novembre 2014.

21.2 Conclusions de la réunion de la Royal Society sur G

T.J. Quinn présente les conclusions de la réunion de la Royal Society sur la constante de gravitation (G) qui s'est tenue à Chicheley Hall (Royaume-Uni) les 27 et 28 février 2014. Étant donné l'importante dispersion des résultats de mesure (450 ppm, plus de dix fois l'écart-type des résultats individuels), il est peu probable que le problème rencontré pour fixer une valeur fiable de G soit résolu à l'aide d'un ou deux résultats supplémentaires obtenus par des équipes travaillant de façon indépendante.

Il a été proposé lors de la réunion de la Royal Society de résoudre les problèmes associés aux équipes travaillant indépendamment en créant un groupe consultatif international, composé principalement de ceux ayant déjà effectué des mesures de G , afin de formuler des recommandations sur le choix d'une méthode ou de méthodes, sur la conception de l'expérience de mesure, sur sa construction et sur l'interprétation des données et le calcul des résultats. Ce groupe consultatif international serait du même type que le projet de collaboration internationale sur la constante d'Avogadro (IAC) qui est parvenu à obtenir des résultats de haut niveau.

Le CIPM accueille favorablement la présentation de T.J. Quinn et la proposition d'établir un groupe consultatif sur les expériences de mesure de G . Le CIPM a toutefois besoin de plus de temps pour réfléchir à ce sujet car ce point de l'ordre du jour n'était pas prévu et la présentation n'a pas été transmise à l'avance. Une proposition formelle fera l'objet d'une discussion par le CIPM lors de la deuxième partie de la 103^e session du CIPM en novembre 2014. W.E. May note que l'équipe du NIST travaillant sur la détermination de G soutient pleinement la proposition de créer un groupe consultatif.

Décision CIPM/103-23 Le CIPM souhaiterait qu'une proposition formelle concernant la création d'un groupe consultatif sur les expériences menées sur la constante gravitationnelle, G , lui soit présentée lors de sa prochaine réunion (novembre 2014).

22. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La seconde partie de la 103^e session du CIPM se tiendra du 13 au 14 novembre 2014.

23. CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le président du CIPM remercie les membres du personnel du BIPM pour leur aide au cours de la réunion, ainsi que les membres du CIPM, puis il clôt la session.

Annexe 1

RAPPORT DU SECRÉTAIRE ET ACTIVITÉS DU BUREAU DU CIPM

(octobre 2013 – mars 2014)

Remarque : ce rapport, qui a été présenté lors de la première partie de la 103^e session du CIPM en mars 2014, constitue la première partie du rapport du secrétaire du CIPM.

1. Réunions du bureau du CIPM

Depuis la dernière réunion du CIPM qui s'est tenue le 22 et le 25 octobre 2013, le bureau du CIPM s'est réuni le 25 octobre 2013, ainsi que du 8 au 10 mars 2014, au Pavillon de Breteuil.

Au cours de la période d'octobre 2013 à mars 2014, le secrétaire s'est rendu à plusieurs reprises au siège du BIPM afin, entre autres, de présider le Sous-comité du CIPM sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et l'assurance-maladie le 15 novembre 2013 et le 7 mars 2014.

Le 15 novembre 2013, L. Érard et le secrétaire du CIPM ont assisté à l'ouverture du caveau, ce qui a permis au BIPM de commencer les comparaisons des témoins avec le prototype international du kilogramme dans le cadre de la campagne extraordinaire d'étalonnage de masses préalable à la redéfinition du kilogramme.

Du 4 au 6 décembre 2013, le secrétaire du CIPM a participé à la réunion des membres et parties prenantes du JCTLM et à la réunion du Comité exécutif du JCTLM.

Le 12 décembre 2013, le secrétaire du CIPM a rencontré le directeur du BIPM afin de discuter des mesures à prendre pendant l'absence du directeur du BIPM pour raisons médicales.

Pendant l'absence du directeur du BIPM, le secrétaire du CIPM a présidé la réunion mensuelle de l'équipe de direction du BIPM les 9 janvier, 11 février et 4 mars 2014.

Par ailleurs, le président et le secrétaire du CIPM ont été, et resteront, en contact régulier avec le directeur du BIPM.

2. Composition du CIPM

Suite aux nouvelles règles de procédure proposées concernant l'élection du CIPM, et après avoir consulté le Groupe de travail *ad hoc* sur le rôle, la mission, les objectifs, la stabilité financière à long terme, la direction stratégique et la gouvernance du BIPM, D-I. Kang a été élu nouveau membre du CIPM à compter du 1^{er} janvier 2014.

3. États Parties à la Convention du Mètre (États Membres) et Associés à la CGPM (Associés)

Avec effet rétroactif au 20 août 2013, la République d'Irak a accédé à la Convention du Mètre, ce qui porte le nombre d'États Membres à 56.

Le Grand-Duché de Luxembourg est devenu Associé à la CGPM le 29 janvier 2014, ce qui porte le nombre d'Associés à 39.

Concernant la Résolution 4 « Sur le statut d'État Associé à la Conférence générale », adoptée par la CGPM à sa 24^e réunion (2011), presque aucun des 14 Associés encouragés à accéder à la Convention du Mètre n'a jusqu'à présent fait part de son intention de devenir État Membre dans un futur proche. Toutefois, le laboratoire national de métrologie des Philippines a été en dialogue avec le BIPM afin d'avoir des informations pour pouvoir soutenir la proposition de devenir État Membre auprès du ministère afin qu'il accepte une telle transition ; le laboratoire national de métrologie de Lettonie a été en contact avec le BIPM au moment où il lui fallait convaincre le ministère concerné qu'il fallait éviter tout retrait des activités du BIPM.

Le BIPM continuera à suivre attentivement si les Associés encouragés à accéder à la Convention du Mètre payent leur souscription augmentée.

Il est demandé au CIPM de charger le BIPM d'écrire officiellement à la République des Philippines, Associée depuis 2002, dont les premières CMCs ont été publiées dans la KCDB en décembre 2013.

4. Contributions arriérées des États Membres et Associés datant de plus de trois ans

Actuellement, aucun État Membre ou Associé n'a d'arriérés depuis plus de trois ans.

Le BIPM continue de suivre si les États Membres ayant signé un accord de rééchelonnement effectuent dans les délais le versement de leur contribution. Toutefois, étant donné que les États Membres concernés n'ont pas encore payé les montants convenus en euros pour l'année 2013, les avantages et prérogatives qui leur sont conférés par l'accession à la Convention du Mètre ont été suspendus.

De façon générale, le paiement par les États Membres et Associés des contributions et des souscriptions requises se fait selon le calendrier annuel prévu.

5. Préparation de la 25^e réunion de la CGPM

Les recommandations formulées par le Groupe de travail *ad hoc* sur le rôle, la mission, les objectifs, la stabilité financière à long terme, la direction stratégique et la gouvernance du BIPM ont été (ou sont) prises en considération. Ainsi, plusieurs procédures de travail ont été adaptées. La méthode de communication et d'échanges d'informations a notamment été modifiée afin d'améliorer l'interaction et la concertation avec les représentants des États Membres et les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie.

Suite aux conclusions de la consultation avec les représentants des États Membres et les directeurs des laboratoires nationaux de métrologie concernant la stratégie à moyen terme et à long terme du BIPM, des mesures ont été prises. Un programme extensif de consultations régulières et appropriées sera mis en œuvre afin de préparer la 25^e réunion de la CGPM (novembre 2014) ; il sera notamment utilisé pour l'élaboration du programme de travail du BIPM proposé pour les années 2016 à 2019, les projets de résolution et le processus d'élection du CIPM.

Le président de l'Académie des sciences de Paris a été invité à présider la 25^e réunion de la CGPM qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2014 à Versailles.

6. Sous-comités permanents et Groupes de travail *ad hoc* du CIPM

Les Sous-comités permanents du CIPM sur la stratégie, sur les finances, et sur la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM et l'assurance-maladie, et les Groupes de travail *ad hoc* du CIPM sur les règles et les principes relatifs à la composition du CIPM et sur les conditions d'emploi, ont poursuivi leurs activités et présenteront les conclusions de leurs réunions et leurs travaux à un point ultérieur de l'ordre du jour.

Le Groupe de travail *ad hoc* sur les règles et les principes relatifs à la composition du CIPM a préparé des projets de document afin de définir les exigences relatives à l'élection des présidents des Comités consultatifs et afin de donner des directives pour l'élection des présidents et vice-présidents des Groupes de travail des Comités consultatifs.

7. Présidence des Comités consultatifs et réunion des présidents des Comités consultatifs

I. Mills, président du CCU, a démissionné de ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2014 et J. Ullrich, président de la PTB, a été nommé pour lui succéder.

La première réunion commune des présidents des Comités consultatifs a été organisée le 11 mars 2014 au siège du BIPM. Y participaient également les secrétaires exécutifs des Comités consultatifs. L'objectif de cette réunion était de discuter du fonctionnement des Comités et d'en améliorer l'efficacité en ce qui concerne le rôle qui leur est échu de répondre aux besoins métrologiques des États Membres, d'améliorer la coopération, d'harmoniser les processus de travail, de développer des stratégies communes, d'identifier les lacunes existantes et d'améliorer la coopération avec toutes les parties prenantes au niveau international. Un rapport sur les conclusions de la réunion sera présenté à un point ultérieur de l'ordre du jour.

8. Le CIPM MRA

Depuis le 23 octobre 2013, le laboratoire national de métrologie de Mongolie, le Mongolian Agency for Standardization and Metrology (MASM), a signé le CIPM MRA : ainsi, 93 laboratoires nationaux de métrologie appartenant à 52 États Membres, 37 Associés et 4 organisations internationales sont signataires du CIPM MRA et ont désigné 150 autres laboratoires afin de participer au CIPM MRA.

Il est attendu que le nombre de signataires du CIPM MRA augmente dans un proche avenir.

La prochaine réunion du JCRB se tiendra les 26 et 27 mars 2014 au siège du BIPM.

9. Relations avec d'autres organisations

- 9.1 La réunion annuelle bilatérale BIPM – ILAC et la réunion quadripartite BIPM – ILAC – ISO – OIML ont eu lieu les 5 et 6 mars 2014. Un rapport détaillé sera présenté à un point ultérieur de l'ordre du jour.
- 9.2 Le bureau du CIPM a rencontré la direction de VAMAS le 10 mars 2014 afin de discuter de l'éventuel renforcement de leur coopération dans le domaine de la métrologie des matériaux. Un rapport détaillé sera présenté à un point ultérieur de l'ordre du jour.
- 9.3 Les 4 et 5 décembre 2013, une réunion des membres et parties prenantes du JCTLM s'est tenue avec succès au siège du BIPM : elle a été suivie de la réunion annuelle du Comité exécutif du JCTLM. Ces réunions ont permis, en particulier, de souligner les avantages et succès du JCTLM dans sa mission d'assurer la traçabilité en chimie clinique et de discuter des solutions à apporter en ce qui concerne les domaines encore très vastes de la chimie clinique où une traçabilité durable n'a pu être encore établie. Le JCTLM a également discuté des coûts qu'engendrent pour le BIPM le secrétariat et la base de données du JCTLM. Le Comité exécutif du JCTLM a lancé une étude sur l'opportunité et les possibilités d'impliquer dans le travail du JCTLM un plus grand nombre d'organisations internationales concernées par des mesures fiables et traçables en chimie clinique et en médecine de laboratoire, ainsi que sur la question de savoir comment avoir une base de financement soutenable pour assurer le fonctionnement du JCTLM. Un rapport détaillé sera présenté à un point ultérieur de l'ordre du jour.

10. Questions administratives et relatives au personnel du BIPM

- 10.1 Le BIPM a demandé à un cabinet d'actuaire international, Mercer, de lui soumettre un rapport supplémentaire sur la politique d'investissement des actifs de la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM. Le rapport transmis a été discuté en novembre 2013, puis le BIPM s'est entretenu avec HSBC de la politique de placement à suivre ; un contrat devrait être signé prochainement.

Il a été demandé à Mercer de réaliser une autre étude afin de disposer d'informations sur un certain nombre de scénarios pour la Caisse de retraite et de prévoyance du BIPM. Cette étude permet de prendre des décisions concernant la soutenabilité à long terme du régime de pensions du personnel du BIPM.

Une étude de l'assurance-maladie du BIPM et de ses engagements a été lancée.

Un rapport détaillé sera présenté à un point ultérieur de l'ordre du jour.

- 10.2 Le président du Sous-comité du CIPM sur les finances, B. Bowsher, a rencontré la responsable du Service Finances, budget et achats au siège du BIPM en février 2014, puis le Sous-comité s'est réuni au siège du BIPM le 10 mars 2014. Un rapport détaillé sera présenté à un point ultérieur de l'ordre du jour.

- 10.3 Le BIPM a demandé au Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) de réaliser une étude comparative sur les conditions d'emploi. Le rapport de cette étude, qui devrait être disponible à la fin du premier semestre de 2014, sera discuté par le Groupe de travail *ad hoc* du CIPM sur les conditions d'emploi.

- 10.4 Le BIPM a préparé un nouveau document de politique sur la sollicitation et l'acceptation de soutien au BIPM par des tiers afin qu'il soit discuté et approuvé par le CIPM. Un rapport détaillé sera présenté à un point ultérieur de l'ordre du jour.

- 10.5 À la demande des membres du Groupe de travail *ad hoc* sur les règles et les principes relatifs à la composition du CIPM, le CIPM a rédigé une procédure afin d'élire une Commission de la CGPM pour l'élection du CIPM. Au cours de l'actuelle période transitoire, ce rôle est actuellement assumé par le Groupe de travail *ad hoc* sur le rôle, la mission, les objectifs, la stabilité financière à long terme, la direction stratégique et la gouvernance du BIPM.

11. Communication

Dans le cadre de l'amélioration de l'image du BIPM, en tant qu'organisation de premier plan moderne, flexible et efficace ayant pour mission d'assurer un système mondial de mesures cohérent et fiable, un nouveau logo et un nouveau format de présentation ont été créés. Un rapport détaillé sera présenté à un point ultérieur de l'ordre du jour.

Annexe 2 – Lettre³ du président du CIPM en réponse aux préoccupations de la Norvège concernant le document « Critères et procédure pour l'élection du CIPM »

Je viens par la présente répondre à vos propositions concernant la procédure à suivre lors de la 25^e réunion de la CGPM pour sélectionner les membres du CIPM. Cette procédure, approuvée par le CIPM en octobre 2013, est décrite dans le document « Critères et procédure d'élection du CIPM » (*Criteria and Process for Election of CIPM Members*) publié sur le site internet du BIPM (<http://www.bipm.org/utis/en/pdf/cipm-election-process.pdf>).

Les points que vous soulevez ont fait l'objet d'une discussion en octobre 2013, avant l'approbation finale de la procédure, et de nouveau en mars 2014 lors de la réunion du CIPM. Il a été décidé à l'unanimité de suivre la procédure telle qu'approuvée par le CIPM en octobre 2013 et transmise aux représentants des États Membres et aux directeurs des laboratoires nationaux de métrologie en janvier 2014, simultanément à l'appel à candidatures pour l'élection du CIPM qui se tiendra lors de la 25^e réunion de la CGPM.

Le CIPM a toutefois convenu de considérer d'effectuer la modification que vous suggérez (ainsi que d'autres qui pourraient être proposées) si une telle modification est justifiée une fois que la nouvelle procédure aura été appliquée pour la première fois lors de la réunion à venir de la CGPM.

Je vous remercie de vos propositions. Par ailleurs, le CIPM s'est engagé à mettre en œuvre une procédure d'élection du CIPM qui soit équitable, transparente et efficace afin de sélectionner la meilleure équipe de 18 membres pour assumer les responsabilités confiées par la CGPM au CIPM.

Bien cordialement,

Barry Inglis
Président du CIPM

³ La version française est une traduction de la lettre originale rédigée en anglais.